

FO

LA FORCE SYNDICALE

MEDDE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MLETR
MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 13 octobre 2015

Comité de suivi de la Réforme territoriale : Un calendrier ... relâché !

Une instruction ministérielle adressée aux DREAL préfigurateurs :

Le Secrétaire général des MEDDE/MLETR qui présidait cette réunion a réagi à la [déclaration préliminaire de Force Ouvrière](#) en annonçant que les ministres venaient de signer une lettre invitant directement les DREAL préfigurateurs à prendre en charge la préfiguration des DREAL fusionnantes.

Démontrant une fois de plus son art du « scoop » - il nous avait déjà fait pareille « annonce surprise » à l'ouverture du CTM budgétaire en nous remettant, contre toute attente, l'agenda social signé l'avant-veille par les ministres -, il nous indiquera cependant qu'il réservait aux préfigurateurs le soin de l'adresser en primeur aux représentants des personnels de leurs services respectifs, se réservant de n'en adresser l'ensemble aux organisations syndicales au niveau ministériel qu'à la fin de la semaine...

Histoire de donner enfin aux préfigurateurs quelque chose de concret à remettre à des représentants du personnel auxquels tous les éléments d'orientation primo-ministériels leur ont jusqu'à présent été le plus souvent soigneusement cachés !

Nous invitons donc nos militants des DREAL fusionnantes à demander à leur préfigurateur qu'il leur adresse sans plus attendre cette lettre de mission ministérielle (pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait).

Vers une reprise en main ministérielle exigée par FO depuis l'origine :

Au travers de cette information, le Secrétaire général a voulu donner le signe d'une reprise en main ministérielle des projets, ce que Force Ouvrière exige depuis le début de ce chantier.

S'il ne niera par ailleurs pas plus l'amateurisme que l'opacité que nous dénonçons, il n'ira pas beaucoup plus loin, se retranchant derrière l'intense travail demandé à son administration centrale, ce que nous voulons bien croire tant la pression primo-ministérielle est forte sur des services aussi exsangues en centrale que, nous lui avons rappelé au passage, dans les services déconcentrés, a fortiori au regard des commandes venant de toutes parts et parfois contradictoires les unes avec les autres.

L'art de faire et de défaire est en effet la marque de fabrique de la MICORE qui, après que les services ont travaillé intensément jusque durant l'été, les a invités tous à revoir - parfois complètement - leur copie autour du dogme d'organisations en « sites spécialisés ».

Force Ouvrière a à cet égard demandé que ce concept de spécialisation soit clarifié.

Faut-il l'entendre à l'échelle de missions dans leur ensemble ? par morceaux de services ? par services entiers ?).

Cette question est demeurée sans réponse !

C'est dire si nous devons être attentifs à la formulation des lettres de mission ministérielles et notamment à leur précision sur ce point...

...sauf à courir le risque de nouvelles injonctions MICORIennes à un moment ou à un autre d'ici à l'échéance du 1^{er} janvier 2018...

Repositionnements et réorganisations du travail :

Hormis ces questions transverses et après avoir demandé une suspension de séance à laquelle se sont jointes toutes les organisations syndicales, nous avons demandé à l'administration de structurer les travaux du comité de suivi dans un ordre qui lui permette de produire les instructions ministérielles aux services avant que ces derniers n'aient, à défaut, terminé leurs travaux sur la base des seules injonctions préfectorales...

Et que ces instructions ne se limitent pas à la rédaction de la circulaire ministérielle de prépositionnement mais aussi, et dans le même tempo, à l'élaboration d'un cadrage visant à « border » les initiatives - parfois délirantes - en matière d'organisation nouvelle du travail.

Nous nous sommes limités à illustrer le propos en évoquant la notion de « bureau étendu » inventé par quelques préfigurateurs déjà engagés dans la dématérialisation du fonctionnement avant même que le décret relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail ne soit publié.

Ce concept de « bureau étendu » nécessite en effet d'être défini pour éviter qu'il n'efface les principes de la résidence administrative.

Force Ouvrière n'est en effet pas dupe de manœuvres qui pourraient, au prétexte généreux d'atténuer les souffrances générées par des repositionnements éloignés à court ou moyen terme...

...amener l'administration, moyennant de nébuleuses modalités d'affectations, à leur refuser après coup les indemnités qui leur seraient dues.

Pour Force Ouvrière ces éléments devront être connus par les agents au moment où leur sera proposé leur repositionnement.

Il en va de même, comme Force Ouvrière le proposait parmi ses amendements au projet de circulaire de prépositionnement, d'autres précisions à porter sur les fiches de postes telles que : le régime indemnitaire, les éventuels horaires particuliers et autres conditions de travail rattachées (possibilité de télétravailler ? de demeurer en temps partiel ou d'y accéder par la suite, nécessité d'effectuer des astreintes, etc...).

Prépositionnements et conditions de travail :

Au retour de cette suspension de séance le Secrétaire général a accepté le principe de donner le temps nécessaire pour avancer également sur cette question des conditions de travail, en recalant le calendrier comme suit :

- la circulaire de prépositionnement ne sera pas diffusée avant la mi-novembre pour permettre son examen en séance et dans la perspective de présenter sa version ré-amendée lors de la prochaine réunion du Comité de suivi avant diffusion,
- la question des possibles évolutions des conditions de travail dans le cadre des repositionnements sera l'autre point à l'ordre du jour de cette prochaine réunion.

Nous avons alors pu procéder à l'examen du second projet de circulaire de prépositionnement auquel l'administration avait apporté un certain nombre des amendements proposés par les différentes organisations syndicales avant la réunion.

Certains amendements repris à contre-sens (sic !) seront corrigés.

Nous avons pu présenter nos arguments sur d'autres que l'administration n'avait pas retenus (comme l'enrichissement des fiches de postes demandé par Force Ouvrière cf supra) et que la DRH s'est engagée à intégrer dans la prochaine version du projet.

Tous points que nous vérifierons, donc, lors de la prochaine réunion.

Prochaine réunion du comité de suivi : le 10 novembre prochain à 10 h